



Numéro
13-2020

Nombre de
Membres
En Exercice :
16

Nombre de
Membres
Présents :
11

Nombre de
Membres
Votants :
11

Date de la
convocation
17 novembre
2020

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

OBJET :--Actions 6 à 9 Phase Pro - hors action 7.4 Moe Entrée Est Cité
Annule et remplace Délibération DCS n°10.2020

L'an Deux Mille vingt, le mercredi 25 novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etai^{ent} PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Arnaud ALBAREL, Cathy FLOUTARD, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Chloé DANILLON, Michel PROUST, Pascal VALIERE, Magali ARNAUD

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Laurence GASC (suppléée par Arnaud ALBAREL), Régis BANQUET, Sébastien PLA, Didier CODORNIU (supplée Cathy FLOUTARD), Hélène GIRAL, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Par décision en date du 13/4/2016, l'Assemblée délibérante a validé le principe de lancement de la phase AVP pour les actions 6 à 9 d'entrée est Cité pour un montant de 170 000€ HT hors les accès en action 7.4 en maîtrise d'ouvrage ville ou département.

La maîtrise d'œuvre unique des aménagements entrée est Cité devrait être choisie avant la fin d'année 2020 et l'AVP devait courir sur un an soit de décembre 2020 à décembre 2021.

La phase PRO des actions 6 à 9 y compris le parking de délestage est sous maîtrise d'ouvrage Ville de Carcassonne, elle est donc à engager par anticipation pour ne pas pénaliser la partie administrative du dossier. Par voie de conséquence elle remplace celle prise pour l'action 7 phase PRO et AOR et suivant du 1 avril 2019 sous numéro 10-2019 d'un montant de 183 690€ HT et qui concernait que le parking de délestage.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le plan de financement suivant et de permettre l'engagement de cette phase d'étude par le maître d'ouvrage.

Montant total de l'investissement	Ville	Agglomération	Département	Région	Etat
106 600 € HT	21 320€ 20%	17 695€ 16.6%	17 695€ 16.6%	17 695€ 16.6%	31 980€ H 30%
Réévaluée 144 593 €HT	28 919€ 20%	24 002€ 16,6%	24 002€ 16,6%	24 002€ 16,6%	43 378€ 30%

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme de la phase Pro – actions 6 à 9 hors action 7.4 Moe Entrée Est Cité en maîtrise d'ouvrage Ville de Carcassonne
- De valider le montant et le plan de financement proposé,

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Publication par affichage le :
Le Président

